

Extrait des délibérations

du Conseil départemental

N° CD-2022-1-0-2

Séance du lundi 21 février 2022

DÉSIGNATION D'UN CONSEILLER D'ALSACE EN QUALITÉ DE MEMBRE DES COMMISSIONS DU CONSEIL DE LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, CLAUSS Robin, COUCHOT Alain, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, FUCHS Bruno, GRAEF-ECKERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KLINKERT Brigitte, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, REYMANN Anne, RUCH Valérie, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, SITZENSTUHL Charles, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Fabienne, ZELLER Thomas

EXCUSES :

M. ADRIAN Daniel, procuration à Mme Nicole BEHA
Mme DREYFUS Isabelle, procuration à M. Yves SUBLON
Mme GREIGERT Catherine, procuration à M. Charles SITZENSTUHL
M. OEHLER Serge, procuration à Mme Françoise BEY
Mme RAPP Catherine, procuration à M. Alain COUCHOT
M. Victor VOGT, procuration à Mme Nathalie MARAJO-GUTHMULLER
M. Etienne WOLF, procuration à Mme Christiane WOLFHUGEL

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la formation des Commissions et à la désignation de leurs membres,
- VU l'article L 221 du Code électoral et le décès de M. Etienne BURGER le 12 février 2021,
- VU l'article L 221 du Code électoral et le remplacement immédiat du Conseiller d'Alsace décédé par M. Laurent KRIEGER,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-5 du 1^{er} juillet 2021 relative à la création des Commissions du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-8-0-1 du 27 septembre 2021 relative à la détermination du périmètre, du fonctionnement et de la composition des Commissions du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU le règlement intérieur de l'Assemblée,
- VU le rapport du Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Décide à l'unanimité de ne pas recourir au vote à bulletin secret pour désigner M. Laurent KRIEGER, remplaçant de M. Etienne BURGER, comme membre de certaines Commissions thématiques et de la 10^{ème} Commission territoriale Ouest Alsace du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,
- Désigne M. Laurent KRIEGER en qualité de membre des Commissions suivantes :
 - 2^{ème} commission : Dynamiques économiques, touristique, agricole, à l'emploi et aux transitions énergétiques et climatiques,
 - 5^{ème} commission : Jeunesse, sport, réussite éducative et bilinguisme,
 - 7^{ème} commission : Réseaux et mobilités.
- Désigne M. Laurent KRIEGER en qualité de membre de la 10^{ème} Commission territoriale Ouest Alsace.

- Prend acte de la nouvelle composition des Commissions du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace indiquée conformément à l'annexe jointe à la présente délibération.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité